



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Bordeaux, le 3 septembre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pacte de lutte contre les déserts médicaux : des avancées concrètes en Nouvelle-Aquitaine, avec déjà 202 médecins volontaires pour venir en appui dans les territoires les plus vulnérables**

Le 25 avril dernier, le Premier ministre annonçait le lancement d'un « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » visant à renforcer l'accès aux soins des Français avec une mesure phare : l'instauration d'une « mission de solidarité territoriale pour les médecins ». Cette mission consiste, pour les médecins qui seraient volontaires, à proposer des consultations avancées dans les zones les plus en difficultés du territoire.

Ce « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » s'appuie sur 4 nouvelles propositions qui s'inscrivent dans la continuité des efforts menés depuis 2017 pour améliorer l'accès aux soins, efforts qui ont commencé à porter leurs fruits (voir [Dossier de presse « Pacte de lutte contre les déserts médicaux »](#) - pages 9 à 16).

#### **La Nouvelle-Aquitaine, la région ayant le volume de population résidant dans des déserts médicaux le plus important**

Sur la carte proposée par le gouvernement et identifiant les « zones rouges » les plus vulnérables, la Nouvelle-Aquitaine est la région la plus impactée en volume de population avec **404 143 habitants situés en « zone rouges », soit environ 6,5% de la population** (contre 3,3% en France métropolitaine). Les situations territoriales sont aussi hétérogènes avec 9 départements sur 12 qui sont concernés (voir carte de la Nouvelle-Aquitaine en annexe 1).

#### **Une phase de concertation de grande ampleur mise en place rapidement**

Dès l'annonce du pacte et **en lien étroit avec les Préfets de région et de département**, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mené **une large phase de concertations auprès des acteurs institutionnels, des professionnels et des élus locaux**, conformément aux instructions ministérielles.

Cette phase de concertation a été clôturée début juin avec :

- **Au niveau régional** : présentations successives auprès des élus régionaux et départementaux (12 mai), de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (13 mai), et des représentants médicaux (14 mai),
- **Au niveau départemental** : entre le 15 mai et le 6 juin, chaque délégation départementale ARS a organisé, en lien avec les préfets, des réunions avec les communautés de communes, les associations de maires, les conseils départementaux, les parlementaires, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les ordres professionnels, les unions régionales des professionnels de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la mutualité sociale agricole (MSA).

À l'issue de cette phase de concertations, **les territoires ont largement confirmé la pertinence du zonage proposé** qui avait été pré-identifié sur la carte nationale.

#### **Des résultats encourageants : une vraie mobilisation des médecins et des lieux d'accueil déjà recensés**

L'ARS a conduit, conjointement avec l'Assurance maladie et en lien avec l'URPS médecins, une enquête auprès

des médecins libéraux (hors zones vulnérables).

Au 15 août 2025 :

- Près **de 202 médecins se sont déjà portés volontaires en Nouvelle-Aquitaine**, soit **l'une des plus fortes mobilisations nationales**, avec une dynamique particulière en Gironde, dans les Pyrénées-Atlantiques et en Charente-Maritime (les départements qui ne comportent pas de « zones rouges »).
- Ces volontariats **couvrent 28 des 29 communautés de communes vulnérables**.

***Voir le tableau de répartition de ces médecins en Annexe 2***

Des lieux d'accueil ont également été identifiés au cours de l'été, pour permettre à ces médecins volontaires d'assurer des consultations dans les conditions requises.

**Chaque territoire vulnérable dispose désormais d'un lieu identifié pour accueillir les médecins volontaires, soit au total :**

- **14 maisons de santé,**
- **3 centres de santé,**
- **6 cabinets médicaux,**
- **1 local d'établissement de santé,**
- **1 Maison France Services.**

Les travaux se poursuivent dans les territoires pour mettre en œuvre cette mesure à compter de mi-septembre. L'enquête a été relancée auprès des médecins libéraux pour trouver de nouveaux candidats. Ils ont **jusqu'au 15 septembre** pour se porter volontaires.

Cette nouvelle mesure ne se substitue pas aux mesures préexistantes, mais renforce la mobilisation collective autour de la problématique des déserts médicaux. **Les territoires fragiles continuent donc de bénéficier de mesures d'incitation à l'installation** (selon le zonage des zones d'intervention prioritaire (ZIP) et des zones d'action complémentaire (ZAC). Ce zonage sera actualisé au cours de l'année 2025.

Afin d'expliquer comment le dispositif va se déployer en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS invitera les médias de Nouvelle-Aquitaine à un brief presse (30 mn) en visio, le vendredi 5 septembre à 10 h.

**Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine**

N° presse : 06 65 24 84 60

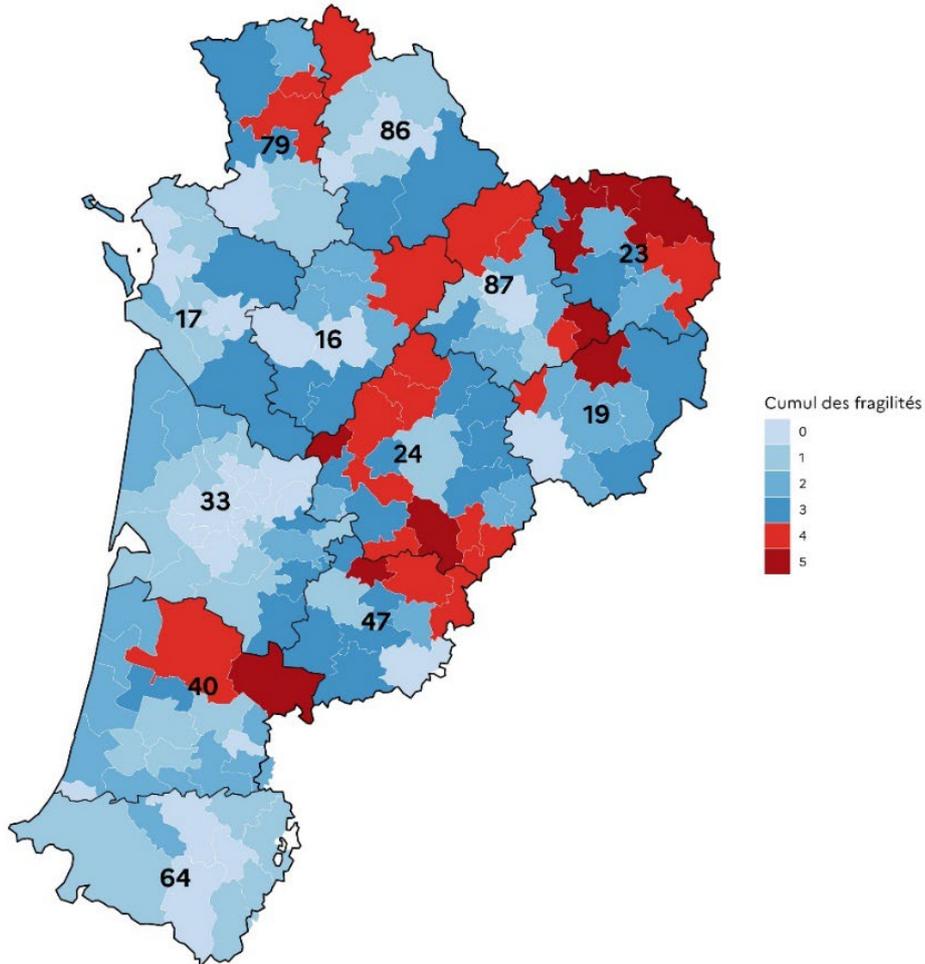
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

## ANNEXE 1

### Cartographie de vulnérabilité de Nouvelle-Aquitaine

29 intercommunalités sont à fort indice de vulnérabilité, identifiées en « zones rouges ». Elles regroupent 404 143 habitants, soit environ 6,5% de la population.

Nouvelle-Aquitaine



**ANNEXE 2 – Répartition des médecins volontaires par départements à la date du 27/08/2025**

<b>Colonne1</b>	<b>Départements</b>	<b>Nombre de médecins volontaires</b>
<b>16</b>	<b>Charente</b>	<b>10</b>
<b>19</b>	<b>Corrèze</b>	<b>4</b>
<b>23</b>	<b>Creuse</b>	<b>7</b>
<b>24</b>	<b>Dordogne</b>	<b>24</b>
<b>40</b>	<b>Landes</b>	<b>46</b>
<b>47</b>	<b>Lot-et-Garonne</b>	<b>12</b>
<b>79</b>	<b>Deux-Sèvres</b>	<b>12</b>
<b>86</b>	<b>Vienne</b>	<b>3</b>
<b>87</b>	<b>Haute-Vienne</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130</b>

A noter que 70 médecins se sont déclarés volontaires en Nouvelle-Aquitaine sans préciser un territoire d'intervention. Les affectations et les modalités d'organisation pour les accueillir sont en cours.